Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 15 mai 2015, à 13 heures 30 minutes au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents mesdames les conseillère Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Michel Hamelin, et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est également présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétairetrésorier.

Est absent monsieur le conseiller François Thibault.

1. <u>Ouverture de la séance</u>

La séance extraordinaire est ouverte à 13h30 par madame la mairesse Francine Daigle.

2. Adoption de l'ordre du jour

15-05-141 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- 3. Période de questions
- 4. Autorisation des travaux en sous-sol travaux centre municipal
- 5. Autorisation autres modifications travaux centre municipal
- 6. Paiement no 1 BAC travaux centre municipal
- 7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. <u>Période de questions</u>

Aucune question

4. <u>Autorisation des travaux en sous-sol – travaux centre municipal</u>

CONSIDÉRANT QUE lors du chantier des travaux du centre municipal, il a été

découvert des fondations dégradées du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE précédemment, la municipalité avait demandé à deux

spécialistes en bâtiment d'analyser le centre municipal dont les fondations sans pour autant déceler un état de

dégradation de ce type;

CONSIDÉRANT QUE la présente analyse devait être effectuée en chantier sous

supervision d'un consultant expert en la matière;

CONSIDÉRANT QUE cette la dégradation actuelle a été confirmé par Michel

Daoust ingénieur chez Groupe ABS lors d'un sondage

technique du mur de béton;

CONSIDÉRANT QU' une proposition de soutènement des fondations a été

déposée par l'entrepreneur Benoit Auclair Contracteur Consultant (BAC) conçue par l'ingénieur mandaté Khaled

Slim de la firme MABNA;

CONSIDÉRANT QUE dans l'état actuel des travaux et des constats, cette

proposition favorise la stabilité murale de la structure dans

un horizon long terme 20 ans et plus;

EN CONSÉQUENCE.

15-05-142 Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser les travaux- renfort des fondations, demande DA-04, au montant de 22 658,68 plus les taxes à l'entrepreneur Benoit Auclair Consultant Contracteur (BAC).

Que ces travaux sont des travaux d'urgence en chantier afin d'assurer le maintien des fondations.

ADOPTÉ

5. <u>Autorisation - autres modifications - travaux centre municipal</u>

CONSIDÉRANT QUE lors du chantier des travaux du centre municipal, il a été

demandé des modifications par le maitre d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ces correctifs concernent les acceptations DA-01-rev1,

DA-2, DA-3, DA-5, et DA-6;

CONSIDÉRANT QUE DA-01-rev1 vise l'installation d'une lumière encastrée au

plafond du deuxième étage et le crédit au remplacement

du rail de lumière;

CONSIDÉRANT QUE DA-2 est un changement de couleur des plinthes de

chauffage passant de la couleur blanche à la couleur

bronze;

CONSIDÉRANT QUE DA-3 s'assure d'aménager l'espace «photocopieur» plus

adapté en y insérant des tablettes supplémentaires et un

espace rangement adéquat;

CONSIDÉRANT QUE DA-5 propose d'enlever l'installation existante grille gratte-

pieds, cacher le filage du système d'alarme et téléphonique à l'entrée principale, déplacer un thermostat rendu mal positionné dans la salle du premier étage et peindre un convectair de la même couleur que le mur;

CONSIDÉRANT QUE DA-6 ajoute des utilités pour un lave-vaisselle dans la

cuisinette de la salle du premier étage;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-143 Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser les travaux – DA-01-rev1 au montant de 111,95\$ plus les taxes, DA-2 au montant de 179,12\$ plus les taxes, DA-3 au montant de 559,77\$ plus les taxes, DA-5 au montant de 796,23\$ plus les taxes et DA-6 au montant de 565,35\$ plus les taxes à l'entrepreneur Benoit Auclair Consultant Contracteur (BAC).

ADOPTÉ

6. Paiement no 1 – BAC – travaux centre municipal

CONSIDÉRANT la demande de paiement BAC15-04-001 de l'entrepreneur

Benoit Auclair Consultant Contracteur au montant de

52 595,10\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE selon les travaux effectués au moment de la demande,

l'avancement spécifié dans la demande est adéquat selon

le gestionnaire de chantier;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-144 Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement de la demande BAC15-04-001 au montant de 52 595,10\$ plus les taxes

Que la retenue de 10% de 5 843,90\$ est appliquée jusqu'à la levée des conditions au contrat.

ADOPTÉ

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 14h03.

Francine Daigle, mairesse	Michel Morneau,	
	Directeur général	